

[Accueil](#) > [CDG71](#) > [Santé au travail](#) > [Assurances](#) > Assurance prévoyance maintien de salaire

Assurance prévoyance maintien de salaire

Dernière modification le 08/01/2018

Le centre de Gestion a été récemment mandaté dans le cadre du lancement de la convention de participation financière pour la protection sociale (garantie maintien de salaire) des agents territoriaux.

Près de 250 collectivités se sont engagées dans cette démarche, ce qui démontre l'intérêt d'engager une réflexion et un projet « groupé » sur la protection sociale des agents territoriaux.

Ce groupement a permis d'obtenir des taux préférentiels auprès de l'opérateur sélectionné, INTERIALE.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des dispositions relatives à la convention de participation ainsi qu'un modèle de saisine du [comité technique](#) et un modèle de délibération.

[INTERIALE](#) ainsi que le service assurance du Centre de Gestion sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Annexes

Fichiers connexes

[modele-delib-prev-cdg71](#)
(DOCX, 18 Ko)

[bulletin-adhesion-collectivite-prev](#)
(PDF, 225 Ko)

[procedure-adhesion-prev-cdg71](#)
(PDF, 237 Ko)

[modele-saisine-ct-prev-cdg71](#)
(DOC, 33 Ko)

[bulletin-adhesion-agent-prev-cdg71](#)
(PDF, 234 Ko)

[declaration-itt](#)
(DOC, 144 Ko)

[modele-lettre-resiliation-prev-cdg7](#)
(PDF, 50 Ko)

[flyer-prev-cdg71](#)
(PDF, 682 Ko)

[fiche-contact-prevoyance](#)
(PDF, 1051 Ko)

Liens externes

- [powerpoint_prevoyance_INTERIALE_cdg71](#)